

**DEMANDE DE COPIES INTEGRALES
OU EXTRAITS D'ACTES DE NAISSANCE**

Dans le but de protéger le secret de la vie privée et de réduire les tentatives de fraude, dont l'usurpation d'identité, les conditions de délivrance des copies intégrales ou des extraits avec filiation des actes de naissance ou de mariage ont été modifiées par le décret n° 97 852 du 16 septembre 1997.

Si vous n'êtes pas le titulaire de l'acte demandé, veuillez préciser et justifier votre lien de parenté. Seuls l'intéressé, ses descendants ou ascendants peuvent obtenir une copie intégrale ou un extrait avec filiation.

Type d'acte demandé :

- Copie intégrale Extrait avec filiation Extrait sans filiation

Nombre d'exemplaires :

Préciser l'usage auquel est destiné l'acte :

Renseignements concernant l'acte demandé

NOM :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :

FILIATION

Père :
Nom :
Prénoms :

Mère :
Nom :
Prénoms :

ATTENTION

Renseignements obligatoires en cas de demande de copies intégrales ou extraits avec filiation

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

ADRESSE :

Joindre IMPERATIVEMENT une copie de votre pièce d'identité et une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse